



## PERMIS DE CONSTRUIRE – 22.11.2022

---

<b>Propriétaire :</b>	Madame et Monsieur Maria Valente et Mauro Carpita Rue Sous le Pavillon 14 1436 Chamblon
<b>Requérant/ auteur des plans :</b>	Leader Froid Arc Lémanique SA Route de Bellevue 11 Z.I. La Perrière 1029 Villars-Ste-Croix
<b>Coordonnées :</b>	2536640 / 1181040
<b>N° de parcelle :</b>	272
<b>N° ECA :</b>	198
<b>N° CAMAC :</b>	214527
<b>DS Bruit :</b>	II
<b>Type de zone :</b>	Zone de villas ou de maisons familiales
<b>Nature des travaux et description de l'ouvrage :</b>	Remplacement du système de chauffage actuel (gaz) par PAC air/eau extérieure
<b>Adresse de l'ouvrage :</b>	Rue Sous le Pavillon 14 – 1436 Chamblon
<b>Dérogation(s) octroyée(s) :</b>	néant.
<b>Opposition(s) levée(s) :</b>	néant.

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal  
**du 22 novembre 2022 au 5 janvier 2023**

**Droit de recours** (art. 95. LPA-VD Loi sur la procédure administrative) :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée. Il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.